



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 4**

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2021 en faveur de la République du Niger

**Document d'action Facilité de coopération**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDICI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base</b>	Facilité de coopération Numéro CRIS : NDICI AFRICA /2021/043-183 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDICI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	<input type="checkbox"/> Non applicable <input checked="" type="checkbox"/> En soutien à la communication et la visibilité des deux initiatives Team Europe #Gouvernance-Paix-Droits et #Niger-Génération-Futures
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant Afrique de l'Ouest, Niger
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif multi-annuel pour le Niger (2021-2027)
<b>5. Lien avec les objectifs du PIP /résultats attendus concernés</b>	Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 1 « Gouvernance » Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 2 « Éducation et formation professionnelle » Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 3 « Croissance et économie verte »
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	Non applicable
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal : <b>ODD 17</b> – partenariat pour la réalisation des objectifs Autres ODD importants : <b>ODD 5</b> – égalité entre les sexes et <b>ODD 16</b> – paix justice et institutions efficaces
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	151 – Gouvernance générale; 152 – Conflits, paix et sécurité; 430 – Autres Multisecteurs; 110 – Éducation (y inclus 111; 112; 113); 250 – Entreprises et autres services; 310 – Agriculture, Sylviculture, Pêche; 230 – Énergie

	99810 – Secteurs non spécifiés			
<b>8 b) Principal canal de distribution @</b>	N/A			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et Tags:</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Numérisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d’emplois compétences/compétences numériques services numériques		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Connectivité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire : BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA Coût total estimé : EUR 5 000 000 Montant total de la contribution du budget de l'UE EUR 5 000 000.			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)<sup>1</sup></b>	<b>Gestion directe</b> par : - Subventions - Marchés publics <b>Gestion indirecte</b> avec la République du Niger			
<b>14. Type de mesures</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Facilité de coopération <input type="checkbox"/> Mesures en faveur de la société civile			

## 1.2 Résumé de l'Action

L'Union européenne demeure l'un des plus grands partenaires au développement du Niger depuis des décennies. Aujourd'hui encore le nouveau cadre programmatique de coopération pluriannuelle 2021-2027 cible plusieurs domaines prioritaires du développement économique et social du pays que sont la gouvernance, l'éducation et la formation professionnelle ainsi que la croissance et l'économie verte. Afin renforcer l'efficacité et la qualité des interventions dans le cadre de ce programme avec le Niger, des mesures d'accompagnement sont envisagées sous forme d'une Facilité de coopération pour un montant de 5 millions d'euros. Cette facilité contribuera à la coordination et la consolidation du partenariat Union européenne – Niger aussi bien dans le cadre du programme multi-annuel que dans le cadre des Team Europe Initiatives « #Gouvernance-Paix-Droits » et « #Niger-Génération-Futures », ainsi qu'à la visibilité des résultats.

L'objectif général du projet est de renforcer le partenariat entre l'UE et le Niger.

La Facilité soutiendra la provision d'assistance technique de court et moyen-terme pour des études sectorielles, la préparation, la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la comptabilité/audit, le renforcement des capacités des acteurs de la coopération et les actions de communication stratégique, sensibilisation, et diplomatie publique.

La mise en œuvre est prévue en mode gestion directe pour des marchés de services et des subventions. Cependant, parmi les activités à réaliser, un certain nombre d'entre elles (assistance technique, études, séminaires et formation et communication stratégique...) pourraient nécessiter une conduite sous le pilotage de la partie nationale. Celles-ci seront effectuées en gestion indirecte.

<sup>1</sup> Art. 27 IVCDICI

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

#### 2.1.1 Contexte sectoriel/national/régional/domaine thématique

Le Niger, l'un des pays les moins avancés du monde, compte avec une population de 21,5 millions, une croissance démographique très élevée (3,9 %) et des inégalités sociales importantes. La population est majoritairement rurale et jeune (la moitié de la population a moins de 15 ans et 68 % moins de 25 ans) et demeure en dernière position de l'Indice de développement humain (IDH) et de l'Indice d'inégalité de genre (IIG) avec des valeurs respectives de 0.353 et 0.724 en 2019.

Le Niger se retrouve en 2021 à un tournant incertain après avoir réussi son premier transfert de pouvoir entre deux présidents démocratiquement élus et la prise de fonctions d'une nouvelle Assemblée nationale avec plus de 25 % de femmes - plus que jamais dans l'histoire du pays. L'économie nigérienne a été affectée par la pandémie COVID-19 avec un taux de croissance de 1 % en 2020 contre 6.9 % initialement prévu, mais les perspectives économiques à moyen terme sont positives.

En parallèle, la situation sécuritaire se dégrade, non seulement dans la zone des 3 frontières Mali/Burkina Faso, mais également le long des frontières avec le Nigéria et le Tchad. Dans un contexte marqué par des menaces sécuritaires, des défis humanitaires dont les implications pèsent lourdement sur l'Etat dans ses efforts à assurer ses fonctions régaliennes se combinent aux autres facteurs de pauvreté économique et de crise sociale pour fragiliser davantage les capacités de l'Etat à asseoir son autorité sur son immense territoire et à en assurer la mise en œuvre normale de sa politique de développement.

#### 2.1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE, Team Europe Initiatives (TEI))

L'Europe a un intérêt stratégique dans la stabilité du Niger; cette stabilité multifactorielle dépend de la situation sécuritaire, de la gouvernance socio-économique, de la réduction de la pauvreté des populations et d'une dynamique démocratique positive et inclusive. Dans ce cadre, le Niger, comme acteur de premier rang du G5 Sahel, joue un rôle important dans les grandes initiatives régionales, européennes et internationales visant à renforcer la paix et le développement dans le Sahel, dont: la Stratégie Sahel de l'Union européenne, la Coalition pour le Sahel et le Partenariat pour la Sécurité et Stabilité dans le Sahel (P3S) ainsi que l'Alliance Sahel.

Le Niger fait partie des premiers partenaires de l'Europe en Afrique sub-saharienne. L'étendue de la palette des instruments déployés et l'ampleur des financements démontrent l'engagement politique en faveur de ce pays depuis une décennie.

La stabilisation du Niger passera nécessairement par une intervention adaptée dans les zones fragiles et un essor économique source d'espoir. Ainsi, la contribution de l'UE au Niger propose trois domaines d'intervention pour adresser ces deux défis de manière adéquate dans le cadre de sa programmation indicative multi annuelle 2021-2027. Le renforcement de la gouvernance (domaine prioritaire 1) permettra de favoriser le retour de la paix, créant par là un cadre favorable au développement du capital humain mais aussi économique du pays. L'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle (domaine prioritaire 2) permettra aux jeunes nigériennes et nigériens de se lancer sur un marché du travail diversifié et/ou au service de l'administration et de la gouvernance de leur pays. La création d'un cadre favorable à une croissance verte et inclusive et le développement d'un secteur privé créateur d'emplois, y compris agricole (domaine prioritaire 3) offriront des perspectives à la jeunesse et aux femmes tout en contribuant à une création de richesse qui pourra financer les services que l'État offre à ses citoyens, y compris le renforcement des mécanismes de migration légale dans la région CEDEAO.

Le choix des domaines prioritaires définis ci-dessus découle d'une analyse contextuelle dans un des pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde, des travaux de bilan de la coopération UE passée et du dialogue étroit établi avec les États Membres sur les Initiatives Team Europe et pour établir une meilleure division du travail.

Ainsi, le domaine prioritaire 1 répond à la première priorité identifiée conjointement avec les Etats Membres pour cette programmation, à savoir « Promouvoir une approche intégrée pour la paix, la justice, la gouvernance inclusive et des institutions efficaces ». Ceci est également en ligne avec les priorités des

nouvelles autorités: sécurité des territoires, modernisation de l'Etat, bonne gouvernance et consolidation des institutions, inclusion socio-économique des catégories en situation de vulnérabilité. Les domaines prioritaires 2 et 3 répondent à la deuxième priorité identifiée conjointement avec les Etats Membres pour cette programmation, à savoir « Soutenir l'émergence d'une économie verte et digitale, pour et avec les jeunes ». Ceci est également en ligne avec les priorités nigériennes suivantes: développement du capital humain; dynamisation et modernisation du monde rural; développement d'un secteur privé dynamique; le développement des infrastructures économiques; et l'exploitation des potentialités économiques.

Ce choix des domaines prioritaires s'inscrit dans le cadre du nouveau Consensus européen sur le développement<sup>2</sup>, de la Stratégie Afrique de l'Union européenne<sup>3</sup>, de la Stratégie intégrée de l'Union européenne pour le Sahel<sup>4</sup>, et de la Stratégie globale de l'Union européenne pour sa politique étrangère et de sécurité<sup>5</sup>. Au niveau multilatéral, il est guidé par l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et la contribution déterminée au niveau national du Niger, et l'Agenda pour l'action d'Addis Abeba et le Paquet Migration et Asile de l'Union européenne.

Les 3 domaines d'intervention seront mis en œuvre à travers les deux approches de Team Europe Initiative complémentaires : « Gouvernance-Paix-Droits » et « Niger-Génération-Futures ». Ces TEI ont été conçues en étroite collaboration avec les Etats Membres présents au Niger (France, Allemagne, Italie, Espagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas).

La TEI « Gouvernance Paix Droits », en lien direct avec le domaine prioritaire 1, se concentrera au niveau territorial sur une approche de mise en œuvre de type Nexus pour permettre de concentrer les actions pour apaiser les zones déstabilisées par l'insécurité. La TEI « Niger-Génération-Futures », couverte par les domaines prioritaires 2 et 3, se concentre sur une approche de développement et de modernisation de l'économie dans le respect de l'environnement et du genre pour redonner de l'espoir à une jeunesse actuellement sans réelle perspective.

Conformément au Consensus Européen pour le Développement et au principe consistant à ne laisser personne de côté, une attention particulière sera accordée aux personnes vivant dans des conditions défavorisées, vulnérables et marginalisées, dont les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La présente action contribuera à la réalisation du Plan d'action genre III<sup>6</sup>.

Il s'agit aussi de promouvoir le Pacte Vert Européen et les dimensions externes de ses piliers. Au Niger des opportunités particulières concernent la Grande Muraille Verte et son potentiel au niveau agro-écologique, filières agro-alimentaires durables, restauration et conservation des écosystèmes, énergie de sources renouvelables, et la résilience au changement climatique.

La présente action contribuera ainsi à coordination, la mise en œuvre et la consolidation des interventions dans le cadres des trois domaines prioritaires.

### 2.1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

L'action est alignée avec la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) du Niger dont l'ambition à l'horizon 2035 est de « bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès » autour de 6 axes: Sécurité des territoires; modernisation de l'Etat; développement du capital humain; dynamisation et modernisation du monde rural; développement d'un secteur privé dynamique; la transition démographique.

Cette Stratégie est opérationnalisée par des plans quinquennaux dont le dernier en date est le Plan de Développement Economique et social (PDES) 2017-2021, décliné en de multiples stratégies et plan

<sup>2</sup> Communication 'Le nouveau consensus européen pour le développement « Notre monde, notre dignité, notre avenir »', 22 mars 2018

<sup>3</sup> Communication 'Vers une stratégie globale avec l'Afrique', 9 mars 2020

<sup>4</sup> Conclusions du Conseil portant Stratégie intégrée de l'Union Européenne au Sahel, 16 avril 2021

<sup>5</sup> 'Vision partagée, action commune : une Europe plus forte – une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union Européenne', 09 novembre 2017

<sup>6</sup> Communication 'Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP iii) — un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'union européenne' 25 novembre 2020

d'actions sectoriels. Un nouveau PDES sera reformulé au cours du deuxième semestre 2021.

Les grandes orientations présentées par les nouvelles autorités dans la Déclaration de politique générale (DPG) du Premier ministre récemment nommé, et qui formeront la base du prochain plan quinquennal, sont alignées sur les axes de la SDDCI avec une emphase particulière sur la bonne gouvernance et la consolidation des Institutions démocratiques; l'éducation, le développement des infrastructures économiques; l'exploitation des potentialités économiques; et la solidarité et l'inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

## 2.2 Analyse des problèmes

### **Brève analyse des problèmes:**

Tirant les leçons du passé, il reste pertinent et important de disposer d'une structure ad hoc pour soutenir le pilotage, la coordination, et l'appui d'aide à la décision aux principales parties prenantes (notamment le gouvernement et la délégation de l'Union européenne). Pour mieux jouer son rôle de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre selon le cas, outre la gestion quotidienne des projets et programmes dans le cadre du cycle du projet, la partie nationale doit accomplir un certain nombre de tâches qui nécessitent l'appui d'un instrument comme la Facilité de coopération. Ainsi, les questions ci-après peuvent être des exemples courants des tâches qu'il faudrait prendre en charge :

- Appui à la mise en œuvre, clôture, évaluation et analyse d'impacts des projets et programmes du 11<sup>ème</sup> FED;
- Préparation à l'identification, la formulation ainsi qu'à la coordination avec les entités sectorielles des nouvelles interventions sous le NDICI-Global Europe;
- Appui au renforcement du dialogue politique et des politiques dans le cadre des programmes financés par l'UE;
- Appui aux analyses sectorielles de genre et le renforcement d'un dialogue politique sensible au genre;

Appui à la visibilité de la coopération, politiques et valeurs de l'UE.

### **Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:**

Les acteurs parties prenantes de cette action sont les acteurs étatiques (porteurs d'obligations), et en particulier les ministères sectoriels, le secteur privé et la société civile (notamment celle qui représente les droits des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité), les acteurs commerciaux, les autorités et associations locales, les organisations professionnelles.

Plus spécifiquement, les services techniques des ministères sectoriels seront renforcés pour permettre à l'Etat du Niger de mieux exercer ses fonctions dans le cadre du Partenariat UE-Niger et ainsi à mettre en œuvre de façon efficace et efficiente les actions financées par l'UE. Enfin, l'ensemble de la population nigérienne, en tant que titulaires de droits, est la bénéficiaire finale de cette action.

## 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer le partenariat entre l'UE et le Niger.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. Renforcer la pertinence des actions de coopération de l'UE au Niger, leur cohérence avec les

- politiques de développement de l'UE, leur coordination avec les autres actions de développement et leur visibilité;
2. Assurer la visibilité et la compréhension des politiques européennes au Niger, tout en combattant la désinformation, par le biais de la communication stratégique et de la diplomatie publique.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- 1.1 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) Les interventions de développement financées par l'UE au Niger sont identifiées, formulées et mises en œuvre de façon coordonnée, adéquate et efficace dans le contexte Nigérien;
  - 1.2 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) Le dialogue politique et sectoriel est soutenu et alimenté;
  - 1.3 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) Les relations entre les citoyens et décideurs du Niger et de l'UE sont renforcées;
  - 1.4 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) La mise en œuvre du Plan d'action III sur l'égalité entre les hommes et les femmes est soutenue.
- 
- 2.1 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) Les interventions de développement financées par l'UE au Niger, leur suivi/évaluation ainsi que leur communication et visibilité sont assurées et facilitées;
  - 2.2 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) Les citoyens du Niger sont mieux informés concernant les politiques et initiatives de l'UE.

### 3.2 Activités indicatives

#### Activités liées aux produits 1.1 à 1.4

Provision d'expertise à court et moyen terme pour faire des études (études et revues sectorielles, analyses de genre sectorielles, enquêtes, audits etc.), contribuer aux différentes étapes du cycle des projets (identification, formulation, suivi/évaluation, communication stratégique et diplomatie publique, comptabilité/audit si nécessaire) pour le NDICI - Global Europe et autres programmes contribuant au Plan de développement économique et social (PDES). La frange jeune de la population pourra être impliquée chaque fois que pertinent lors de ces différentes études, revues sectorielles, analyses de genre et autres enquêtes et sera également sensibilisée aux activités de coopération Niger/UE et Etats membres et au rôle qu'elle est invitée à prendre dans le cadre de ces activités.

Organisation de conférences (organisées par l'UE ou d'autres institutions), séminaires et formations sur des thèmes prioritaires de la politique de développement de l'UE et le Partenariat UE-Afrique (réformes économiques, démocratie, gouvernance, égalité de genre, environnement, digitalisation, commerce, migration, etc.). Organisation d'évènements pour la promotion du dialogue politique et sectoriel dans les domaines de la coopération entre l'UE et le Niger. Participation des parties prenantes-clés (gouvernement et acteurs non étatiques) à des évènements du même genre sur des sujets d'intérêts commun.

Activités liées à la coordination de l'Union européenne avec ses Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre des Team Europe Initiatives et/ou de la programmation conjointe.

#### Activités liées aux produits 2.1 et 2.2:

Communication stratégique et diplomatie publique. Activités d'information et visibilité sur i) les politiques et priorités clés via des campagnes opportunes et des initiatives de communication stratégique; ii) le renforcement des relations bilatérales/multilatérales en s'engageant sur le long terme avec des publics et des partenaires clés pour instaurer la confiance, favoriser les contacts interpersonnels, développer et mobiliser des réseaux via des actions de diplomatie publique; et iii) lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information et renforcer la résilience de l'environnement de l'information via des initiatives dédiées.

Ces activités visent à améliorer la visibilité de l'UE, de ses interventions, y compris avec les Etats

membres dans le cadre des Team Europe Initiatives, *et ses valeurs* auprès du public et des partenaires nigériens, à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle entre l'UE et les citoyens nigériens, et à combattre les 'fake news'. Elles s'appuieront sur plusieurs vecteurs de transmission (réseaux sociaux, radio communautaires, bandes dessinées, dessin animés, web forum, relations presse, sponsoring, publicité, édition magazine etc..) et prendront plusieurs formes (campagnes de sensibilisation, concours, expositions, caravanes, salons et foires, rédactionnels favorables, relations publiques événementielles, parrainages, formation des journalistes, évènements artistiques et culturels etc.)

Les activités de communication cibleront la population au sens large en incluant des contenus traduits dans différentes langues locales pour toucher au mieux le public et maximiser la circulation et la compréhension des messages clés.

L'engagement de la contribution de l'UE aux Initiatives Équipe Europe prévues dans le cadre de ce plan d'action annuel sera complété par d'autres contributions de la part de partenaires de l'Équipe Europe. Elle est conditionnée à la confirmation formelle par chaque partenaire de sa contribution substantielle dès que possible. Dans l'hypothèse où ces IEE et/ou ces contributions ne se concrétisent pas l'action de l'UE pourra continuer hors du cadre des IEE.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

La Facilité de coopération pourrait financer des études d'impact environnemental, en fonction des besoins de la mise en œuvre de la coopération de l'UE-Niger. Par ailleurs, chaque action qui sera financée sous cette Facilité de coopération peut faire si nécessaire, l'objet d'une évaluation d'impact environnemental ou de risque climatique.

---

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'à travers les études d'identification et formulation il sera mis un accent particulier sur l'intégration de la dimension genre dans les actions à financer sous le PIP Niger. La dimension communication contribuera à faire la promotion de l'égalité des genres, la scolarisation des filles ainsi que l'emploi des jeunes (femmes et hommes).

---

#### **Droits de l'homme**

Dans les actions de communication et de diplomatie publique de promotion des valeurs européennes, l'accent sur les droits humains doit être de mise.

---

#### **Démocratie**

La promotion de la démocratie étant au cœur des valeurs de l'UE, les activités de communication et de diplomatie publique doivent en faire un des éléments centraux.

---

#### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Cette question va faire partie intégrante des questions à prendre en considération surtout pour toutes les actions à financer dans les zones d'insécurité et de conflits.

---

#### **Réduction des risques de catastrophes**

La vulnérabilité du Niger aux risques climatiques se situe surtout au niveau inondation et sécheresse/sécurité alimentaire. Afin de veiller à la durabilité, les actions à financer sur le PIP doivent

prendre en compte ces risques notamment pour des interventions en infrastructures en milieu urbain.

### 3.4 Risques et enseignements tirés

<b>Categorie</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Impact (Haute/ Moyen/ Faible)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Externe	Détérioration de la situation sécuritaire	<b>Elevé</b>	<b>Elevé</b>	Identification des mesures de mitigation spécifiques pour les interventions dans les zones fragiles
Partenaires	Manque d'efficacité du nouveau dispositif national d'appui à la coopération UE-Niger par rapport aux exigences du NDICI-Global Europe	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	Tenir régulièrement les réunions du dialogue politique et des politiques. Appui ciblé au dispositif pour le développement de capacités
Politique	Cadre Post-Cotonou résulte en une structure de coordination sans les prérogatives nécessaires pour conduire ses tâches efficacement.	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	Dialogue politique avec le gouvernement doit permettre de clarifier la mandat et l'ancrage de la cellule de coordination au nouveau contexte Post Cotonou
Projet	Pas de mesure ou d'action spécifique concernant l'Approche basée sur les droits humains (ABDH) / genre ou que les parties prenantes ne soient pas conscientes des enjeux stratégiques liés à cet aspect	<b>Moyen</b>	<b>Elevé</b>	Prévoir des analyses de genre sur chaque programme, des renforcements de capacité, de la sensibilisation concise, veiller au recrutement d'expertise en matière ABD/genre.
Externe	La pandémie du COVID 19, la situation d'insécurité et ses restrictions notamment de voyages limitant la disponibilité des experts et impactant les résultats des études.	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	Constat d'accélération de la campagne de vaccination anti Covid à travers le monde; Utiliser l'expertise locale/régionale en appui aux experts internationaux devant travailler à distance.

#### **Enseignements tirés:**

Ce projet s'inscrit dans la continuité des Facilités de coopération technique financées précédemment au Niger. Ces dernières ont permis de fournir rapidement l'expertise nécessaire à l'appui aux politiques, aux études sectorielles de base, à l'instruction, au suivi/évaluation/contrôle et à la capitalisation des interventions de développement. Elles ont également permis le financement de formations critiques pour la gestion du cycle de projet, ainsi que des actions en faveur de la visibilité de l'aide communautaire intersectorielles.

Il est important aujourd'hui, à travers cette Facilité de coopération, de pouvoir amener rapidement un appui de nature variée, flexible, complémentaire des appuis de l'UE et autres partenaires technico

financiers (PTF), et ainsi contribuer à des processus et réformes en cours particulièrement pertinents pour l'aide de l'Union européenne et le développement du Niger. Des besoins en matière de sensibilisation aux politiques de l'UE sont également identifiés.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à cette action est de soutenir le partenariat UE-Niger.

La Facilité de Coopération vise à couvrir les besoins connus et/ou prévisibles en expertise, comme par exemple pour l'instruction des projets. Elle permet également de financer rapidement et de façon flexible des actions de coopération limitées en envergure et dans le temps. Ceci est particulièrement utile, notamment pour appuyer des processus et réformes politiques importants pour la coopération entre le Niger et l'UE, mener des actions de formation et de renforcement de capacités et permettre à des acteurs nationaux de participer à des forums d'intérêt commun pour la coopération UE-Niger. Elle ne se substitue pas aux autres projets de l'UE pour réaliser le suivi/évaluation ou la comptabilité/audit mais peut les financer quand cela peut présenter un avantage ponctuel. En plus, la large gamme d'activités de communication qu'elle permet de financer permettra d'améliorer la visibilité de l'UE et de ses actions. Ces activités de communication seront menées suivant une stratégie de communication globale s'adressant à des publics bien ciblés et organisée autour du partenariat politique et de sa coopération au développement avec le Niger. Enfin, la Facilité de coopération permettra également de soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action III pour l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation de ces dernières.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Compte tenu de la nature de cette action, une matrice de cadre logique n'est pas requise au niveau de l'action.

## 4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Niger.

### 4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

NON APPLICABLE

## 4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>7</sup>.

### 4.4.1 Gestion directe (subventions)

#### 4.4.1.1 Subvention à la Cellule de coordination de la coopération de l'UE au Niger

##### a) Objet de la subvention

L'objectif spécifique que cette subvention contribuera à atteindre est : OS1) Renforcer la pertinence des actions de coopération de l'UE au Niger, leur cohérence avec les politiques de développement de l'UE, leur coordination avec les autres actions de développement et leur visibilité.

Résultats escomptés: elle contribuera aux 3 premiers produits que sont (i) Produit 1 « Les interventions de développement financées par l'UE au Niger sont identifiées, formulées et mises en œuvre de façon coordonnée, adéquate et efficace dans le contexte Nigérien » ; (ii) produit 2 « Les interventions de développement financées par l'UE au Niger, leur suivi/évaluation ainsi que leur communication et visibilité sont assurées et facilitées » et (iii) produit 3 « Le dialogue politique et sectoriel est soutenu et alimenté » .

La subvention à la Cellule de coordination de la coopération de l'UE au Niger contribuera à la facilitation de la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Programme Indicatif Pluriannuel 2021-2027.

##### b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Cellule en charge de la coordination de la Coopération de l'UE au Niger.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié par le fait qu'il s'agit d'une subvention pour le fonctionnement, y compris certaines activités, de la Cellule de coordination de la coopération de l'UE au Niger (conformément à l'article 6.10.3 du PRAG), laquelle est dans une situation de monopole de droit pour la facilitation, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PIP 2021-2027, conformément à l'article 195.c du règlement financier..

#### 4.4.1.2 Subvention à la Direction Générale de la Coopération du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération

##### a) Objet de la subvention

L'objectif spécifique que cette subvention contribuera à atteindre est : OS1) Renforcer la pertinence des actions de coopération de l'UE au Niger, leur cohérence avec les politiques de développement de l'UE, leur coordination avec les autres actions de développement et leur visibilité.

Résultats escomptés: elle contribuera aux 3 premiers produits que sont (i) Produit 1 « Les interventions de développement financées par l'UE au Niger sont identifiées, formulées et mises en œuvre de façon coordonnée, adéquate et efficace dans le contexte Nigérien » ; (ii) produit 2 « Les interventions de développement financées par l'UE au Niger, leur suivi/évaluation ainsi que leur communication et visibilité sont assurées et facilitées » et (iii) produit 3 « Le dialogue politique et sectoriel est soutenu et alimenté » .

La subvention à la Direction générale de la coopération du Ministère des affaires étrangères (MAE) facilitera le pilotage et la coordination des interventions de la coopération UE au Niger.

<sup>7</sup> Veuillez noter que la 'Sanctions map' (carte des sanctions) est un outil informatique pour identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions provient d'actes légaux publiés dans le Journal Officiel (JO). En cas de disparité entre les actes légaux publiés et les informations publiées sur ce site il convient de se référer aux textes légaux.

## b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Direction générale en charge de la Coopération au ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié par le fait qu'il s'agit d'une subvention pour le fonctionnement, y compris certaines activités, d'un ministère (conformément à l'article 6.10.3 du PRAG), lequel est dans une situation de monopole de droit pour le pilotage et la coordination de la mise en œuvre du PIP 2021-2027, conformément à l'article 195.c du règlement financier.

### 4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

Objet	Type indicatif (travaux, fournitures, services)	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance Technique Séminaires, formations (Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4)	Services, fournitures (plusieurs contrats)	Tout au long de la période de mise en œuvre
Communication stratégique et Diplomatie publique (Produits 2.1, 2.2)	Services, fournitures (plusieurs contrats)	Tout au long de la période de mise en œuvre

### 4.4.3 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif de d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération entre l'UE et le Niger par la réalisation entre autres d'études peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Niger conformément aux modalités suivantes:

La République du Niger agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

#### a) Vue d'ensemble de la mise en œuvre

Activité/objectif/produit, y compris le lieu	Type de financement (marchés de travaux, de fournitures ou de services, subvention, devis-programme)
Assistance Technique Séminaires, formations  (Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4)	Marchés de services, fournitures

#### 4.4.4 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Les marchés de services et de fournitures prévus en gestion indirecte avec la République du Niger peuvent passer en gestion directe au cas où la modalité privilégiée initialement ne pourrait pas être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission.

Dans ce cas, la partie de la présente action ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération entre l'UE et le Niger par la réalisation entre autres d'études pourrait être mise en œuvre en gestion directe sous forme de passation de marchés conformément aux modalités suivantes :

<b>Objet</b>	<b>Type indicatif (travaux, fournitures, services)</b>	<b>Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure</b>
Assistance Technique Séminaires, formations (Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4)	Services, fournitures (plusieurs contrats)	Tout au long de la période de mise en œuvre

#### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

## 4.6 Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>
<b>Modalités de mise en œuvre</b> – cf. section 4	
<b>Objectifs/produits 1 et 2</b> composé de	<b>4 800 000</b>
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1 <i>Composé de :</i>	1 300 000
- <i>Subvention à la Cellule de coordination de la coopération de l'UE au Niger – cf section 4.4.1.1</i>	<i>1 000 000</i>
- <i>Subvention à la Direction Générale de la Coopération du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération – cf section 4.4.1.2</i>	<i>300 000</i>
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2 <i>Composé de :</i>	2 800 000
- <i>Enveloppe pour assistance technique, séminaires, formations – cf section 4.4.2</i>	<i>1 800 000</i>
- <i>Communication stratégique et diplomatie publique – cf. sections 4.4.2 et 6</i>	<i>1 000 000</i>
Gestion indirecte avec la République du Niger — cf. section 4.4.3	700 000
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2	<b>50 000</b>
<b>Audit</b> – cf. section 5.3	
<b>Provision pour dépenses imprévues</b>	<b>150 000</b>
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>

## 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le pouvoir adjudicateur est la Commission européenne. L'Etat du Niger est le maître d'ouvrage du programme.

Le Maître d'œuvre est le dispositif national facilitant la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions financées par l'UE. Il constitue une sorte de secrétariat exécutif et joue un rôle actif sur les aspects techniques.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

# 5 MESURE DE PERFORMANCE

## 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## 5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, aucune évaluation ne sera effectuée pour cette action.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus [au titre d'un contrat-cadre.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

# 6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Les activités de communication stratégique et de diplomatie publique visent la population nigérienne ainsi que les partenaires institutionnels nigériens ou tiers présents au Niger, suivant l'approche décrite à la section 3 concourant aux produits 2.1 et 2.2.

Les modalités de mise en œuvre (passation de marchés) sont décrites à la section 4.4.2 et le montant alloué est précisé à la section 4.6. Il est envisagé qu'un contrat de communication et de visibilité puisse être conclu au titre d'un contrat-cadre.